

Image not found or type unknown



Succession sous séparation de biens

Par **JYJ**, le **18/06/2008 à 14:48**

Bonjour.
Je suis marié sous le régime de la séparation de biens (contrat signé devant notaire avant le mariage).
Mon épouse a hérité d'un bien immobilier, avec son unique frère.
Nous avons acheté à son frère la moitié qui revenait à ce dernier.
Il s'agissait d'une maison de vacances que nous avons entièrement reconstruite pour en faire notre résidence principale.
En cas de disparition de mon épouse, puis-je en conserver l'usufruit, sachant que nous avons deux enfants (majeurs) ?
Merci

Par **Visiteur**, le **24/06/2008 à 18:43**

Bonsoir,
La réponse simple; en cas de décès de votre épouse, vous avez le choix entre 25% en pleine propriété ou l'USUFRUIT VIAGER.
(Davantage si vous avez fait une donation entre époux de la plus forte quotité disponible, dite ..."donation au dernier vivant")
Très cordialement